

<b>PRESENTS</b>		
LEON	Erven	<i>Président de la Commission</i>
MAHE	Loïc	<i>Vice-Président de la Commission (Affaires Maritimes)</i>
LE GUEN	Jean-Yves	<i>Conseiller en charge du Commerce/Artisanat/ESS</i>
BOITEL	Dominique	<b>KERMARIA-SULARD</b>
BUZULIER	Thierry	<b>CM, LEZARDRIEUX</b>
CANEVET	Fabien	<b>LANNION</b>
COIC	Alain	<b>PERROS-GUIREC</b>
COLIN	Guillaume	<b>HENGOAT</b>
CORRE	Frédéric	<b>CM, LANNION</b>
LAMBERT	Michel	<b>CM, PLUZUNET</b>
LE GUÉVEL	Jean-François	<b>CAOUENNEC-LANVEZEAC</b>
LE PLATINEC	Denise	<b>TREGASTEL</b>
RANNOU	Gilbert	<b>PLOUGRESCANT</b>
ROPARTZ	Christophe	<b>SAINT-MICHEL-EN-GREVE</b>
SEUREAU	Cédric	<b>LANNION</b>
STEUNOU	Philippe	<b>TREVOU-TREGUIGNEC</b>
THEBAULT	Christophe	<b>CM, CAMLEZ</b>
TURUBAN	Marcel	<b>LEZARDRIEUX</b>
<b>EXCUSES</b>		
DUBUIS	Carole	<b>PLOUMILLIAU</b>
FAIVRE	Alain	<b>TREBEURDEN</b>
GAULTIER	Marie-France	<b>TREGUIER</b>
LEMAIRE	Jean-François	<b>PLESTIN LES GREVES</b>
MAREC	Danielle	<b>LANNION</b>
<b>ASSISTAIENT</b>		
THOMAS	Mickaël	<i>Directeur des Services Techniques</i>
LE MER	Gaëlle	<i>Directrice du Développement Economique</i>
BIZOUARN	Auguste	<i>Dématérialisation et Fibre</i>
L'HOSTIS	Ludovic	<i>Aides à vocation Economique et Emploi</i>

## ORDRE DU JOUR

### 1. FTTH :

- Priorisation du déploiement FTTH Phase 2
- Raccordement du Centre de rééducation de Trestel à l'hôpital de Lannion

### 2. Site ex Alcatel-Lucent : réutilisation du bâtiment W

### 3. Site Orange : restructuration de l'espace, acquisition en démembrement du site et projet de convention opérationnelle porté par Lannion-Trégor Communauté

### 4. Aides à l'immobilier

- Projet de développement de l'entreprise C2M
- Projet de création d'une conserverie à Lannion

### 5. PASS commerce et artisanat de service

### 6. Fonds de concours à l'installation et au maintien du commerce et de l'artisanat : commerce de Tréguier

### 7. C@mpus numérique de Bretagne : avenant n°1 à la convention financière

### 8. Questions diverses :

- Espace d'activités de Kerbiquet à Cavan : vente d'un terrain à la Société PLASTIDIS
- Espace d'activités Rue de la Mer à Pleumeur-Gautier : vente d'un terrain à Mr PERICOT et Mme LE PERRON

#### 1. FTTH

- **Priorisation du déploiement FTTH Phase 2**

Confère diaporama joint au compte rendu

*Commentaires / Observations :*

*Compte tenu de la nouvelle carte de priorisation, il est remarqué que l'appétence des jeunes foyers en centre bourg était importante. Il est précisé que le débit théorique actuel (à plus de 30 Mbts) était suffisant pour ces foyers. Jean-François Le Guevel rajoute que la fibre est aussi très utile en périphérie, notamment pour les entreprises.*

*La carte définitive du déploiement phase 2 sera disponible d'ici la fin de l'année.*

- **Raccordement du Centre de rééducation de Trestel à l'hôpital de Lannion**

Confère diaporama joint au compte rendu

*Commentaires / Observations :*

*Les travaux vont commencer en 2018 et le raccordement devrait être opérationnel pour fin 2018.*

Le camping de Trestel a été contacté afin de lui proposer un raccordement. Le gérant n'a pas donné de suite.

## **2. Site ex Alcatel-Lucent : réutilisation du bâtiment W**

Confère diaporama joint au compte rendu

Commentaires / Observations :

Une visite du bâtiment W sera proposée en amont de la prochaine commission.

Maison des entreprises :

- Il est précisé que la chambre d'agriculture n'intégrera pas le projet Maison des entreprises, malgré son intérêt.
- Par ailleurs, des échanges ont lieu depuis près de deux ans avec le Fablab. Si l'intérêt de l'installation du Fablab est évident, des échanges ont toujours lieu afin d'optimiser le modèle économique du Fablab dans une configuration d'installation au cœur de la Maison des entreprises.
- Il est enfin précisé que la notion de co-working présentée sur le projet est à entendre dans l'esprit incubation. Ainsi, cette configuration n'altèrera pas les possibilités d'espaces de coworking sur Lannion centre, Plestin-Les-Grèves,...

Le parc des expos et la salle de musiques actuelles :

- Il est précisé de parc des expos sera à envisager tel un local à louer et non comme une structure de programmation.
- Si le projet présenté ne fait pas l'objet de critique particulière, les points suivants sont spécifiés :
  - o La configuration proposée pour le parc des expos pourrait créer des difficultés logistiques.
  - o La salle de musiques actuelles aurait pu être associée au projet d'école de musique communautaire.

## **3. Site Orange : restructuration de l'espace, acquisition en démembrement du site et projet de convention opérationnelle porté par Lannion-Trégor Communauté**

**Le développement économique et de l'emploi a toujours été la priorité de Lannion-Trégor Communauté.**

Dans le cadre de sa compétence «Développement économique», l'agglomération met en place des actions, des dispositifs et des aides pour favoriser la création et le développement des entreprises ainsi que leur implantation, quelle que soit leur taille.

**Orange est un des acteurs principaux de l'écosystème de Lannion** et surtout le premier employeur local avec environ 1 400 salariés.

**Véritable locomotive** pour l'ensemble des entreprises du Trégor, grands groupes ou PME, il s'avère un facteur essentiel du développement local en tant que donneur d'ordres, générateur de start-ups, acteur économique engagé auprès des structures de développement économique (Technopole Anticipa, ...) et des établissements d'enseignement supérieur (ENSSAT, ...).

Situé au cœur de Pégase, **Orange a pour projet de restructurer le site de Lannion pour un montant total compris entre 60M€ et 80M€.**

Comme pour Nokia, il s'agit d'une part de **regrouper l'ensemble des équipes aujourd'hui réparties sur différents sites et différents bâtiments dans un périmètre plus restreint** tout en offrant des conditions de travail optimal. D'autre part, c'est aussi l'opportunité de donner une **image moderne et correspondante aux ambitions du groupe.**

Cependant, **une condition nécessaire à la réalisation de ce projet est de pouvoir trouver une solution pour l'immobilier et le foncier libérés par cette opération.**

**Sollicitée par Orange, Lannion-Trégor Communauté souhaite donc accompagner ce projet en s'engageant sur un principe d'acquisition de certaines parties du site.**

En effet, il est fondamental d'intégrer que **cette entreprise est hautement stratégique** pour le territoire et qu'un signal « négatif » pourrait remettre en cause ce projet et donc la pérennité de l'implantation d'Orange sur Lannion ce qui signifierait à plus ou moins long terme la fin du plateau industriel surtout quand on sait que 60M€ de travaux ont été réalisés sur le site de Rennes.

**L'offre de Orange est composée des éléments suivants :**

- . **Une surface foncière de 24,3 ha**
- . **Une surface immobilière estimée à 39 000 m<sup>2</sup>.**

#### Foncier

Site	Parcelles	Surface à vendre
Site 1 (Ouest)	BB 11/BB 13p	4,9 ha
Site 2 (Est et Est 2)	CH 222/ CH 226/ CH 227/ CH 354/ CH 357/ CH 451	9,8 ha
Site 3 (Cruguil)	I 717/ I 720/ I 722/ I 725/ I 945/ I 948/ I 1104/ I 1189/ I 1191 / I 1193	9,6 ha
	<b>TOTAL</b>	<b>24,3 ha</b>

#### Immobilier

La surface bâtie est évaluée à 39 000 m<sup>2</sup>, composée d'une vingtaine de bâtiments, du hangar aux bureaux et laboratoires.

La proposition de Orange pour l'ensemble du site est de 10 millions d'euros.

**LTC envisage d'acquérir en direct, pour un montant global de 4,2 M€ HT, la partie Ouest du site (11 000m<sup>2</sup> de plancher) ainsi que la partie dite «Cruguil» (5 400m<sup>2</sup> de plancher).**

**En complément,** LTC a entrepris un travail collaboratif avec l'Etablissement Foncier de Bretagne. **Un portage foncier pendant 10 ans par l'EPFR de la partie Est du site (22 600m<sup>2</sup> de plancher) pourrait ainsi être proposé pour un montant plafond d'action foncière de 6 M€ HT comprenant le prix d'acquisition estimé à 5,8 M€ HT, les frais d'acte, les frais engendrés par la gestion des biens, les prestations d'études et travaux...** L'EPFR en aurait la nue-propriété et LTC l'usufruit.

Il est important de noter que **Orange resterait locataire d'une partie des bâtiments cédés, pour une durée de 3 ans,** de mars 2019 (terme du crédit-bail actuel) à mars 2022 **ce qui représenterait un loyer annuel de 1,2 M€ minimum, soit un total de 3,6 M€ de recettes locatives.**

L'acquisition par LTC et l'EPFR ne se ferait donc qu'en mars 2019.

Il est par ailleurs à noter que, depuis l'acquisition de l'ancien site Alcatel Lucent, une très large partie des 55 000 m<sup>2</sup> de bâti est actuellement soit occupée (entreprises, Photonics Park, ateliers de LTC), soit fait

l'objet d'une utilisation prochaine (Parc Exposition, maison des entreprises, location ou cession à des entreprises). Le reste du parc immobilier connaît toujours un fort taux d'occupation, avoisinant les 90 %. Ainsi, alors que le portage de l'ancien site Alcatel Lucent établissait une fin de portage par l'EPFR en 2025, Lannion-Trégor Communauté envisage d'anticiper une sortie de portage à plus brève échéance.

Dans la même approche que pour le site Nokia, une étude de schéma directeur immobilier a été lancée auprès d'une équipe pluridisciplinaire composée d'un architecte, de bureaux d'études et d'un économiste. Cette équipe a pour **mission d'évaluer l'état des bâtiments et de faire des propositions de réutilisation, avec estimations financières du coût des travaux.**

**On peut déjà noter des premières pistes de travail :**

- Les locaux tertiaires et de production de la partie Nord-Ouest, rachetés par Lannion-Trégor Communauté, pourraient être utilisés en location à des entreprises, car contigus avec l'Espace De Broglie.
- La partie Nord, également reprise par LTC, est vaste et peu dense. Le bâtiment d'environ 3 500 m<sup>2</sup> qui la compose aura vocation à rejoindre l'immobilier industriel locatif. Le reste de cette partie pourrait accueillir une extension de la zone d'activités Pégase moyennant une modification du PLU.
- La partie Est, qui fera l'objet d'un portage par l'EPFR sur une durée de 10 ans, nécessitera de réaliser une étude plus approfondie pour en connaître la destination précise. Une partie de ces bâtiments, contigüe au siège de Lannion-Trégor Communauté, pourrait être utilisée comme extension possible du siège de l'agglomération.

Par ailleurs, une démarche de prospection d'entreprises est réalisée à l'échelle nationale pour :

- faire connaître et développer l'image de l'écosystème lannionnais au plan national,
- construire une offre immobilière attractive à prix raisonné sur l'opération visée.

**VU** le budget de la Communauté d'Agglomération ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

**VU** l'avis de France Domaine obtenu par l'EPFR en date du 6 juin 2017 ;

**VU** le projet de convention opérationnelle d'action foncière entre l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et Lannion-Trégor Communauté, approuvé par le Bureau de l'EPF le 26 septembre 2017 ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Bureau Exécutif du 4 juillet 2017 ;

**CONSIDERANT** le Projet de Territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, Défi 1 «Transformer nos ressources en richesses», Objectif 1.1 «Favoriser les implantations d'activités sur le territoire» ;

**Il est proposé de :**

**APPROUVER** le principe du rachat d'une partie du site Orange Labs, tel qu'évoqué ci-dessus, sur la base d'un montant d'estimation globale de 10 M€.

**APPROUVER** l'acquisition en toute propriété des biens immobiliers sis à Lannion, cadastrés section BB numéros 11 et 13p et section I, numéros 717, 720, 722, 725, 945, 948, 1104, 1189, 1191 et 1193, **constituant les sites 1 et 3 ci-dessus, moyennant le prix principal de**

**quatre millions deux cent mille euros hors taxe (4 200 000 € HT).**

**PRECISER** qu'un document d'arpentage sera réalisé aux frais de Lannion-Trégor Communauté.

*Commentaires / Observations :*

*Frédéric Corre précise qu'il faudra veiller à ce que les orientations données au site Orange ne freinent pas la dynamique lancée au centre-ville (ex : création d'une zone commerciale ou campus universitaire). La piste d'un projet hôtelier a été évoquée.*

*La prospection d'entreprises exogènes est évoquée, tout en rappelant que celle-ci ne peut-être considérée comme la seule possible.*

*Un double montage EPFR/fonds propres de LTC a été proposé car les loyers potentiellement perçus par Orange permettront d'amortir une bonne partie des dépenses faites sur fonds propres.*

*Un groupe de travail nommé COPIL W a été créé pour travailler sur le devenir du site.*

➤ **Avis favorable de la commission**

**4. Aides à l'immobilier**

**- Projet de développement de l'entreprise C2M**

L'entreprise de vente et de pose de carrelage, C2M, à Trélévern, a été créée en 2006 et est dirigée par Monsieur Patrice De Castro.

Monsieur De Castro souhaite diversifier son activité en développant la production de pièces spéciales en céramique (plinthes, nez de marches, etc.). La production de pièces spéciales sera réalisée pour les besoins propres de l'entreprise et permettra également de proposer un service de vente pour d'autres carreleurs.

Afin de développer cette activité, M. De Castro a décidé de construire un nouveau bâtiment à Trélévern. Le nouveau bâtiment permettra de créer trois espaces : production ; stockage ; showroom et bureau.

Le développement de l'activité artisanat de production permettra le recrutement d'une personne en CDI. Un carreleur sera recruté et un des salariés actuels sera affecté à l'activité de production.

Les investissements immobiliers seront portés par la SCI PASTEMJU (gérante Mme Lopez, épouse de M. De Castro, Co-gérant). L'entreprise versera un loyer à la SCI pour l'exploitation des locaux. Les investissements matériels seront portés par l'entreprise.

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant (HT)</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant (HT)</b>
Achat du terrain	57 600 €	Auto-financement	48 200 €
Frais de notaire	5 600 €	Prêt bancaire (accordé)	54 773 €
Frais d'études	3 209 €	Aide à l'immobilier LTC	8 000 €
Fournitures pour auto-construction :			
- Ossature	15 647 €		
- Matériaux	18 147 €		
- Béton	5 963 €		
- Menuiseries et fermetures	4 807 €		
<b>TOTAL</b>	<b>110 973 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>110 973 €</b>

- VU** Les délibérations du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 03 janvier 2017 et du 04 avril 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;
- VU** La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 22 juin 2017, approuvant le guide des aides financières de LTC ;
- CONSIDERANT** Que ce projet s'intègre au dispositif communautaire pour un investissement éligible de 110 973 € HT et le recrutement d'un CDI, pour lequel la SCI PASTEMJU et l'entreprise C2M, sollicitent une subvention de Lannion-Trégor Communauté, à hauteur de 8 000 € HT par emploi, plafonné à 24 000 € HT ;
- CONSIDERANT** Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi n°1 « Transformer nos ressources en richesses », objectif 1.1 « Favoriser les implantations d'activités sur le territoire » ;
- CONSIDERANT** L'avis favorable fourni par l'ADIT / Technopole Anticipa, en date du 26 septembre 2017 ;

**Il est proposé de :**

- ACCEPTER** Le versement d'une subvention à l'immobilier de 8 000 € HT à l'entreprise C2M, représentée par M. De Castro, ou toute personne morale qui la représentera, pour la création d'un emploi.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2017, article 20422, fonction 90.

➤ **Avis favorable de la commission**

- **Projet de création d'une conserverie à Lannion**

L'entreprise Conserverie du Trégor a été créée en juillet 2017 par messieurs Bruno et Olivier Goarin. Cette structure artisanale sera spécialisée dans la conception, fabrication et commercialisation de conserves de poissons, pâtés, confitures et caramels au beurre salé. La marque « Les breizh'illettes, Conserverie de Chef » a été déposée. La vente des produits se fera sur place en direct et sur les marchés.

La conserverie va être créée dans un local de 265 m<sup>2</sup>, zone de Troguéry à Lannion. Le bâtiment nécessite un réaménagement complet : création d'un atelier agroalimentaire, d'une surface de vente directe, d'un bureau.

Monsieur Olivier Goarin sera gérant non salarié de l'entreprise et quatre personnes (trois ETP) seront recrutées sur trois ans : Monsieur Bruno Goarin comme gestionnaire de l'entreprise, un agent de production, une vendeuse et une assistante.

Le projet immobilier sera porté par la SCI BOG Troguéry dont les frères Goarin sont propriétaires.

L'entreprise Conserverie du Trégor sollicite, dans le cadre de sa création, une subvention de Lannion-Trégor Communauté au titre des investissements immobiliers liés à ce projet et à la création d'au moins trois emplois sur les trois prochaines années.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant (HT)	Recettes	Montant (HT)
Bâtiment	150 000 €	Autofinancement	11 000 €
Cloison, panneaux	20 000 €	Prêts bancaires (obtenus)	200 000 €
Sol	10 000 €	Aide à l'immobilier LTC	24 000 €
Menuiserie	5 800 €		
Electricité, plomberie, VMC	23 600 €		
Chambre froide	18 700 €		
Terrassement	1 400 €		
Energie	5 500 €		
<b>TOTAL</b>	<b>235 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>235 000 €</b>

**VU** Les délibérations du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 03 janvier 2017 et du 04 avril 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

**VU** La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 22 juin 2017, approuvant le guide des aides financières de LTC ;

**CONSIDERANT** Que ce projet s'intègre au dispositif communautaire pour un investissement éligible de 235 000 € HT et le recrutement de trois CDI, pour lequel la SCI BOG Troguéry et l'entreprise Conserverie du Trégor sollicitent une subvention de Lannion-Trégor Communauté, à hauteur de 8 000 € HT par emploi, plafonné à 24 000 € HT ;

**CONSIDERANT** Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi n°1 « Transformer nos ressources en richesses », objectif 1.1 « Favoriser les implantations d'activités sur le territoire » ;

**CONSIDERANT** L'avis favorable fourni par l'ADIT / Technopole Anticipa, en date du 04 octobre 2017 ;

### Il est proposé de :

**ACCEPTER** Le versement d'une subvention à l'immobilier de 24 000 € HT à l'entreprise Conserverie du Trégor, représentée par Monsieur Olivier Goarin, ou toute personne morale qui la représentera, pour la création de trois emplois.

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

**PRECISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2017, article 20422, fonction 90.

*Commentaires / Observations :*

*La commission demande que, pour le dernier versement, les 2 contrats à mi-temps soient envoyés en justificatifs afin de vérifier de la création d'un ETP.*

### ➤ **Avis favorable de la commission**

#### **5. PASS commerce et artisanat de service**

**VU** Les délibérations du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du



- VU** 03 janvier 2017 et du 04 avril 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;  
La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 22 juin 2017, relative à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de développement économique, ainsi que le partenariat entre Lannion-Trégor Communauté et le Conseil Régional de Bretagne dans ce domaine ;
- VU** La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 22 juin 2017, approuvant le guide des aides financières de LTC ;

**CONSIDERANT** Le plan de financement ci-dessous :

Porteur de projet	Localisation	Activité	Montant des dépenses (HT)	Dont éligibles (HT)	Montant de l'aide (HT)	Dont CRB (%)	Dont LTC (%)
Modernisation de l'atelier du vieux presbytère	Lanvellec	Artisanat d'art	32 500 €	32 500 €	7 500 €	50 %	50 %
<b>TOTAL</b>			<b>32 500 €</b>	<b>32 500 €</b>	<b>7 500 €</b>	<b>50 %</b>	<b>50 %</b>

**CONSIDERANT** Que le dossier de demande de subvention respecte les conditions d'octroi du Pass Commerce et artisanat de service ;

**CONSIDERANT** Que LTC versera l'intégralité de la subvention au bénéficiaire, le Conseil Régional de Bretagne s'engageant par convention à reverser sa quote-part de participation à LTC ;

**CONSIDERANT** Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi n°1 « Transformer nos ressources en richesses », Objectif 1.4 « Assurer les services de proximité et soutenir l'artisanat et le commerce » ;

**CONSIDERANT** L'avis fourni par la chambre de métiers et de l'artisanat ;

**Il est proposé de :**

**ACCEPTER** Le versement des aides Pass Commerce et artisanat de service aux entreprises concernées soit 3 750 € pour LTC et 3 750 € pour le compte du Conseil Régional de Bretagne.

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le Conseil Régional de Bretagne.

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

**PRECISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits en dépense au Budget Principal 2017, article 20422, fonction 90 et en recette pour la subvention du Conseil Régional de Bretagne au Budget Principal 2017, article 1322, fonction 90.

➤ **Avis favorable de la commission**

*Commentaires / Observations :*

*La commission émet un avis défavorable (14 contre, 1 abstention) sur un autre dossier relatif à la demande de M. Deglave, gérant d'un salon de coiffure à Lézardrieux, ayant la volonté de déménager vers la zone commerciale de Pleudaniel. En effet, les élus refusent le principe d'un soutien au transfert d'une activité du bourg en espace d'activités.*

**6. Fonds de concours à l'installation et au maintien du commerce et de l'artisanat :  
commerce de Tréguier**

La Commune de Tréguier a pour projet d'accueillir l'enseigne Biocoop dans l'un de ses bâtiments sur le port de Tréguier. Le bâtiment dispose de trois cellules dont une est occupée par l'Office de Tourisme Communautaire. Les deux cellules vides, d'une surface de 135 m<sup>2</sup> environ chacune, permettront une fois rénovées, d'accueillir un magasin Biocoop (dépendant de Lun&Sol, Biocoop de Paimpol).

Compte-tenu du chiffre d'affaires prévisionnel de l'enseigne pour la première année, le recrutement de 5 personnes est envisagé dans un premier temps sur Tréguier.

Afin d'accueillir le magasin, la commune de Tréguier a prévu de réaliser des travaux pour mettre à nu le bâtiment et revoir les accès parkings et livraison. Le coût des travaux pour la mise à nu du local est estimé à 56 000 € HT par la ville de Tréguier.

La ville met en avant qu'une enseigne comme Biocoop permettra de redynamiser un espace qui est une zone ciblée par l'ADEUPA dans le cadre de l'étude « centres villes dynamiques » et sollicite le fonds de concours « installation ou maintien du commerce et de l'artisanat » pour les travaux à réaliser dans le bâtiment.

**VU** Les délibérations du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 03 janvier 2017 et du 04 avril 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

**VU** La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 22 juin 2017, approuvant le guide des aides financières de LTC ;

**VU** La délibération du Conseil Municipal de Tréguier, en date du 23 octobre 2017 ;

**CONSIDERANT** Que la commune de Tréguier sollicite le fonds de concours « installation ou maintien du commerce et de l'artisanat » de Lannion-Trégor Communauté ;

**CONSIDERANT** Que ce projet s'intègre au dispositif communautaire pour un investissement éligible de 56 000 € HT pour lequel la commune de Tréguier sollicite une subvention de Lannion-Trégor Communauté, de 50 % des dépenses résiduelles à la charge de la commune plafonné à 15 000 € ;

**CONSIDERANT** Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi n°1 « Transformer nos ressources en richesses », Objectif 1.4 « Assurer des services de proximité et soutenir l'artisanat et le commerce » ;

**Il est proposé de :**

**ACCEPTER** Le versement du fonds de concours de 15 000 € à la commune de Tréguier pour les travaux à réaliser dans le bâtiment.

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

**PRECISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2017, article 2041412, fonction 90.

➤ **Avis favorable de la commission**

**7. C@mpus numérique de Bretagne : avenant n°1 à la convention financière**

**Le projet de l'Université européenne de Bretagne « UEB C@mpus » a été retenu en 2008 dans le cadre de l'appel à projets « Opération campus » du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il vise à doter chaque site d'enseignement supérieur et de recherche de l'Université européenne de Bretagne (UEB) de services et d'outils numériques de haute qualité et évolutifs.**

Le principe et le périmètre de la participation financière des collectivités territoriales de Bretagne partenaires ont alors été définis dans le protocole d'accord approuvé en Conseil de Communauté de Lannion Trégor Agglomération par délibération en date du 13 novembre 2012.

Ainsi, la répartition financière était la suivante :

- Région 50 %
- Département 25 %
- Agglomération 25 %

L'opération a débuté à la fin de l'année 2013 et les conventions financières ont été mise en place courant 2014.

**Ainsi, sur Lannion, l'ENSSAT s'est vu équipé d'une salle de télé-présence en 2014 tandis que l'IUT de Lannion bénéficie d'un télé-amphithéâtre depuis 2015.**

Le programme a été réalisé dans le cadre d'un Partenariat public privé (PPP). Ce PPP, toujours actif, ce partenariat comprend deux volets : un volet numérique (une infrastructure de communication collaborative) et un volet immobilier (construction de quatre nouveaux bâtiments à Rennes et à Brest). Par ailleurs, le développement d'usages et de contenus numériques est intégré dans le projet UEB C@mpus, et fait l'objet de dispositions dans le contrat d'objectifs et de moyens entre l'UEB et la Région.

Plusieurs collectivités bretonnes, dont la Collectivité partenaire, participent au financement de l'Infrastructure de communication collaborative (ICC), composant le volet numérique du PPP.

**L'Infrastructure de Communication collaborative comprend :**

- **le déploiement des équipements (télé-amphis, téléprésence, salles immersives...)**
- **le gros entretien et renouvellement des équipements (GER),**
- **les services.**

En 2016, l'UEB a intégré la COMUE interrégionale l'Université Bretagne Loire. Le projet « UEB C@mpus » a donc été transféré à l'UBL et est devenu le « C@mpus Numérique de Bretagne ».

**Courant 2016, l'UBL a informé la Région de l'éligibilité des volets « Gros Entretien et Renouvellement des équipements (GER) » et « Services » au régime de la TVA.** Il convient donc de prendre acte de la modification des montants des programmes « GER » et « Services » et de réajuster les montants à la baisse des participations des collectivités partenaires dans le cadre d'un avenant à la convention financière en

cours. Ces avenants intègrent également un ajustement mineur sur le coût des équipements, constaté à la fin de réalisation du volet « Equipements ».

**Le présent avenant vient donc modifier les modalités de la participation de Lannion Trégor Communauté au financement de l'Infrastructure de Communication Collaborative (ICC) en intégrant les aspects précédemment évoqués.**

Ces modifications amènent aux évolutions suivantes :

	Déploiement Equipements	Gros entretien et renouvellement	Services	TOTAL
Participation annuelle de 2013	26 276,00 €	-	-	26 276,00 €
Participation annuelle de 2014 à 2016	26 276,00 €	3 908,00 €	4 194,00 €	34 378,00 €
<b>Participation totale de 2013 à 2016</b>	<b>105 105,00 €</b>	<b>11 724,00 €</b>	<b>12 582,00 €</b>	<b>129 411,00 €</b>
<b>Participation à verser sur la période 2017-2025</b>	<b>- 105,00 €</b>	<b>27 325,00 €</b>	<b>29 363,00 €</b>	<b>56 688,00 €</b>
Participation à verser sur 2017	-	2931 € (soit 3036 € - 105 €)	3 262,00 €	6 193,00 €
Participation annuelle de 2018 à 2024	-	3 036,00 €	3 262,00 €	6 298,00 €
Participation annuelle 2025	-	3 037,00 €	3 267,00 €	6 304,00 €

**CONSIDERANT** le Projet de Territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, Défi N°1 « Transformer nos ressources en richesses », Objectif 1.8 « Soutenir les établissements de l'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation » ;

**Il est proposé de :**

**VERSER** les sommes relatives aux gros entretiens et renouvellement pour un montant de 27 325 €, ainsi que relatives aux services du C@mpus numérique de Bretagne pour un montant de 29 363 €, tel que proposé dans le nouveau plan de financement, soit un montant total de 56 688 € sur la période 2017-2025.

**AUTORISER** son Président ou son représentant, à la signature de l'avenant N°1 relatif au financement de l'infrastructure de communication collaborative « C@ampus numérique de Bretagne » ou tout document à intervenir y référant.

**AUTORISER** son Président ou son représentant, à la signature de l'avenant N°1 relatif au financement de l'infrastructure de communication collaborative « C@ampus numérique de Bretagne » ou tout document à intervenir y référant.

**PRECISER** que les crédits sont ou seront inscrits aux Budgets Primitifs des années 2017 à 2025 – Budget Principal, Fonction 23, Article 65 732.

➤ **Avis favorable de la commission**

## **8. Questions diverses**

### **- Espace d'activités de Kerbiquet à Cavan : vente d'un terrain à la Société PLASTIDIS**

Dans le cadre de son projet de développement, la société PLASTIDIS, représentée par Monsieur Guillaume LE GARDIEN, s'est portée acquéreur d'une parcelle de terrain située sur l'Espace d'activités de Kerbiquet à CAVAN, représentant une surface d'environ 2 000 m². Déjà installée sur le site, PLASTIDIS est spécialisée dans la confection sur mesure de couvertures de serres et sols par films ou bâches.

**CONSIDERANT** le Projet de Territoire 2015-2020 : Défi 1 «Transformer nos ressources en richesses»,  
Objectif 1.1 «Favoriser les implantations d'activités sur le territoire» ;

**Il est proposé de :**

**ACCEPTER** le principe de vendre à la société PLASTIDIS, représentée par Monsieur Guillaume LE GARDIEN, ou toute personne physique ou morale qui la représentera, une parcelle de terrain située sur l'espace d'activités de Kerbiquet à CAVAN, d'une contenance d'environ 2 000 m<sup>2</sup> au prix de 13,00 € HT le m<sup>2</sup> soit, pour 2 000 m<sup>2</sup>, la somme de 26 000,00 € HT à laquelle s'ajoute la TVA au taux de 20% d'un montant de 5 200,00 € soit un prix TTC de 31 200,00 €.

**PRECISER** que cette vente fera l'objet d'une délibération ultérieure du Bureau Exécutif de la Communauté d'Agglomération, après réception des différentes pièces constitutives du dossier (Avis des Domaines, document d'arpentage ...) et qu'elle ne sera conclue qu'après obtention des diverses autorisations notamment commerciales.

**AUTORISER** son Président ou son représentant à la signature du compromis de vente ainsi que tout document à intervenir.

**PRECISER** que les crédits seront inscrits à une prochaine Décision Modificative au Budget annexe Immobilier Industriel Locatif – article 775.

➤ **Avis favorable de la commission**

- **Espace d'activités Rue de la Mer à Pleumeur-Gautier : vente d'un terrain à Mr PERICOT et Mme LE PERRON**

Monsieur PERICOT et Madame LE PERRON se sont portés acquéreurs d'une parcelle de terrain située sur l'espace d'activités Rue de la Mer à PLEUMEUR-GAUTIER, représentant une surface de 2 706 m<sup>2</sup>, pour y installer une activité de stockage, hivernage, location.

**CONSIDERANT** le Projet de Territoire 2015-2020 : Défi 1 «Transformer nos ressources en richesses»,  
Objectif 1.1 «Favoriser les implantations d'activités sur le territoire» ;

**Il est proposé de :**

**ACCEPTER** le principe de vendre à Monsieur PERICOT et Madame LE PERRON, ou toute personne physique ou morale qui les représentera, une parcelle de terrain située sur l'espace d'activités Rue de la mer à PLEUMEUR-GAUTIER, d'une contenance de 2 706 m<sup>2</sup> au prix de 10,00 € HT le m<sup>2</sup> soit, pour 2 706 m<sup>2</sup>, la somme de 27 060,00 € HT à laquelle s'ajoute la TVA au taux de 20% d'un montant de 5 412,00 € soit un prix TTC de 32 472,00 €.

**PRECISER** que cette vente fera l'objet d'une délibération ultérieure du Bureau Exécutif de la Communauté d'Agglomération, après réception des différentes pièces constitutives du dossier (Avis des Domaines, document d'arpentage ...) et qu'elle ne sera conclue qu'après

obtention des diverses autorisations notamment commerciales.

**AUTORISER** son Président ou son représentant à la signature du compromis de vente ainsi que tout document à intervenir.

**PRECISER** que les crédits seront inscrits à une prochaine Décision Modificative au Budget annexe EA Rue de la Mer – article 775.

➤ **Avis favorable de la commission**